



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ÉLÈVES

Nancy, le 25/09/2024

Affaire suivie par :
Anne CHARLIER-SIGRIST
Bureau Vie scolaire 1^{er} et 2nd degrés

Tél : 03.83.93.56.19

Mél anne.charlier@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice - Rond-point Marguerite de Lorraine -
CS 30 013

54035 Nancy Cedex

La Rectrice par intérim de la région académique
Grand Est
Rectrice de l'académie Nancy-Metz
Chancelière des universités
Secrétaire générale d'académie

à
Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs des écoles de l'éducation
prioritaire

S/C de

Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Accompagnement éducatif 1er trimestre 2024-2025

Références : Circulaire ministérielle n°2008-081 du 5 juin 2008

BOEN n°25 du 19 juin 2008

Le dispositif de l'accompagnement éducatif destiné aux élèves volontaires des écoles de l'éducation prioritaire est reconduit cette année scolaire 2024-2025.

Il s'articule **uniquement**, autour du domaine éducatif « Aide aux devoirs – volet 1 » en complément des enseignements obligatoires et en dehors du temps scolaire.

Le projet d'accompagnement éducatif fait l'objet d'un volet spécifique du projet d'école.

Je vous rappelle que les activités envisagées pourront être mises en place, **seulement après l'attribution d'heures supplémentaires notifiées par mes services**, pour le premier trimestre scolaire.

Aussi, vous voudrez bien me faire connaître l'organisation de l'offre d'activités en complétant la fiche enquête trimestrielle.

J'insiste sur le fait que ce document est à retourner à l'Inspecteur de votre circonscription, **impérativement pour le 4 octobre 2024**.

L'enquête devra faire apparaître d'une façon précise le nombre d'élèves et de groupes participant à l'Aide aux devoirs, le nombre d'HSE demandées ainsi que le total cumulé.

.../...



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

Par ailleurs, je vous informe qu'il n'est plus possible de mobiliser les intervenants extérieurs et les AESH qui ne peuvent être rémunérés sur le BOP 140.

Le document lié à l'enquête est disponible sur l'interface directeurs d'école.

**Pour la Rectrice par intérim, et par délégation,
Le Directeur Académique des services de
L'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle**

Signé

Emmanuel BOUREL